

AXA SOCIAL

Fonds Commun de Placement
Tour Majunga – La Défense 9
6, place de la Pyramide
92800, Puteaux

Lettre aux porteurs de parts du FCP AXA SOCIAL

Puteaux, le 28 août 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français AXA Social (ci-après le « **FCP** »), OPCVM nourricier de l'OPCVM maître « AXA World Funds - Social » dont BNP Paribas Asset Management Europe (la « **Société de Gestion** ») assure la gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous souhaitons vous informer des modifications qui seront apportées à votre FCP.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Nous vous informons que la Société de Gestion a pris acte de la fusion du compartiment maître du FCP, soit AXA World Funds – Social, avec le compartiment BNP Paribas Funds Inclusive Growth, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds, avec effet au 5 novembre 2026 (la « **Date d'Effet** ») et, en conséquence, du changement d'OPCVM maître du FCP en BNP Paribas Funds Inclusive Growth (le « **Compartiment Maître** »).

Il a été décidé de fusionner AXA World Funds - Social et BNP Paribas Funds Inclusive Growth à des fins de rationalisation et afin de clarifier l'offre de fonds aux investisseurs. La Société de Gestion a estimé pertinent et dans le meilleur intérêt des porteurs de parts du FCP que ce dernier agisse en tant que nourricier de BNP Paribas Funds Inclusive Growth qui, à la suite de la fusion, sera un OPCVM avec un plus haut niveau d'actifs sous gestion et plus prospère dans la mesure où BNP Paribas Funds a affiché un meilleur positionnement commercial et une meilleure performance qu'AXA World Funds - Social au cours des dernières années.

A des fins de cohérence et d'alignement avec le nom du nouvel OPCVM maître, le FCP sera renommé « BNP Paribas Croissance Inclusive » en date du 5 novembre 2026.

La gestion financière de votre FCP restera assurée par BNP Paribas Asset Management Europe, et la gestion de l'OPCVM maître est assurée par sa société de gestion, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, agréée et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise.

Compte tenu de ce changement d'OPCVM maître, l'objectif et la stratégie d'investissement du FCP ont été modifiés et seront donc similaires à ceux du nouvel OPCVM maître.

Ce changement d'OPCVM maître qui a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 juillet 2026 sera effectif à compter de la Date d'Effet.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre FCP avait pour objectif de rechercher, à la fois une croissance à long terme de votre investissement indirectement via son investissement dans la SICAV maître, en USD, à partir d'un portefeuille géré activement comprenant des actions cotées et des titres assimilés à des actions, et un objectif d'investissement durable qui fasse progresser les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en investissant dans des sociétés dont les

produits et services s'alignent sur les critères définis par un ou plusieurs ODD qui favorisent le progrès social en améliorant le niveau de vie et l'accès aux besoins fondamentaux.

Sa performance annualisée enregistrée est de -1.7% (A EUR, nette de frais) contre 12.1% pour l'indice de référence représenté par le MSCI All Country World sur la période du 22/06/2021 au 22/06/2026.

Entre 2021 et 2024, la sous-performance du fonds s'explique principalement par une exposition marquée à des actions de croissance de petites et moyennes capitalisations dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Dans ce cadre, les multiples de valorisation de ces titres ont reculé plus fortement que ceux de l'indice de référence, pesant sur la performance relative du fonds. Plus récemment, le portefeuille a privilégié les entreprises de qualité, un positionnement qui a sous-performé au cours du second semestre 2025 et du premier semestre 2026, essentiellement en raison des risques de disruption liés à l'intelligence artificielle tels qu'évalués par le marché.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le 5 novembre 2026.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération et considérant que les souscriptions, conversions et rachats de parts dans AXA World Funds – Social seront suspendues à partir du 29 octobre 2026 jusqu'à la Date d'Effet, le FCP ne pourra pas honorer les demandes de souscription, de conversion et de rachat à son propre niveau et il a donc été décidé de suspendre également les souscriptions, conversions et rachats de parts dans le FCP à partir du 29 octobre 2026 jusqu'à la Date d'Effet. Pendant cette période, le FCP pourra temporairement ne pas respecter son objectif et sa politique d'investissement actuels. Le FCP ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de changement d'OPCVM maître, sera celle du 29 octobre 2026.

Si vous acceptez les termes de ces modifications, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais jusqu'au 29 octobre 2026, étant précisé que le FCP n'applique pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou de rendement / risque : Non significatif¹



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Nous n'anticipons pas d'impact fiscal suite à cette opération.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du FCP à une ou plusieurs typologies de risques.

Cette information est donnée à titre indicatif, il est conseillé aux actionnaires de se rapprocher de leur conseil fiscal afin d'examiner leur situation particulière.

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement

	Avant la Date d'Effet	Après la Date d'Effet
Acteurs intervenant sur le fonds		
Délégataire de la gestion financière	Délégation de la gestion financière : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE délègue la gestion financière à : AXA INVESTMENT MANAGERS UK Limited (BNP Paribas Asset Management UK Limited à compter du 30 novembre 2026), 155 Bishopsgate, London EC2M 3Xj, Royaume – Uni, AXA INVESTMENT MANAGERS UK, Ltd (BNP Paribas Asset Management UK Limited à compter du 30 novembre 2026), est enregistrée sur le registre général des sociétés au Royaume – Uni sous le numéro 01431068 et auprès de la Financial Conduct Authority (FCA) pour ses activités de gestion et de placement sous le numéro 119368.	Néant
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	AXA Social (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, AXA World Funds –Social, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise AXA World Funds. AXA Social investira dans la classe d'actions M du Maître AXA World Funds – Social. L'objectif de gestion de AXA Social est le même que celui d'AXA World Funds – Social. <u>Rappel de l'objectif de gestion du Maître AXA World Funds – Social :</u> <i>Le Compartiment recherche à la fois une croissance à long terme de votre investissement, en USD, à partir d'un portefeuille géré activement comprenant des actions cotées et des titres assimilés à des actions, et un objectif d'investissement durable qui fasse progresser les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en investissant dans des sociétés dont les produits et services s'alignent sur les critères définis par un ou plusieurs ODD qui favorisent le progrès social en améliorant le niveau de vie et l'accès aux besoins fondamentaux.</i>	BNP Paribas Funds Croissance Inclusive (le « Nourricier ») est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM, BNP Paribas Funds Inclusive Growth, un compartiment de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas Funds. BNP Paribas Funds Croissance Inclusive investira dans la classe d'actions X du Maître BNP Paribas Funds Inclusive Growth. L'objectif de gestion de BNP Paribas Funds Croissance Inclusive est le même que celui de BNP Paribas Funds Inclusive Growth. <u>Rappel de l'objectif de gestion du Maître BNP Paribas Funds Inclusive Growth :</u> <i>Le Compartiment recherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des sociétés qui favorisent des pratiques inclusives et qui transforment leurs modèles commerciaux afin de fournir des produits et des services durables.</i> L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance de BNP Paribas Funds Croissance Inclusive sera inférieure à la

	L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance de AXA Social sera inférieure à la performance d'AXA World Funds –Social, en raison des frais propres à l'OPCVM AXA Social.	performance de BNP Paribas Funds Inclusive Growth, en raison des frais propres à l'OPCVM BNP Paribas Funds Croissance Inclusive.
Indicateur de référence	MSCI AC World Total Return Net	MSCI World (EUR) NR
Changement de méthode de sélection des titres*	Le FCP est investi en permanence et en totalité dans un seul OPCVM et à titre accessoire en liquidités. Le fonds maitre a changé, il s'agit d'un compartiment d'une autre SICAV de droit luxembourgeois : A la Date d'Effet, du FCP sera investie en totalité et en permanence dans «BNP Paribas Funds Inclusive Growth – Part X EUR Capitalisation », de la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds.	
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Oui, article 9, indirectement, via le Fonds Maitre – Rappel de la prise en compte des critères extra-financiers dans le Compartiment Maitre : <i>Le produit financier vise à atteindre un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.</i> <i>Un minimum de 70% des investissements sont réalisés dans le but de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier, tel que décrit dans l'annexe SFDR.</i> <i>Le Produit Financier investit obligatoirement au moins 80 % dans des actifs durables selon les critères détaillés dans l'annexe SFDR du produit</i> <i>Le Compartiment adopte aussi de manière contraignante et à tout moment une approche en sélectivité d'investissement responsable sur le plan environnemental de type « Best-in-Universe ».</i> <i>Il est précisé que le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille atteint au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM maître.</i>	Oui, article 8, indirectement, via le Fonds Maitre – Rappel de la prise en compte des critères extra-financiers dans le Compartiment Maitre : <i>Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.</i> <i>Le produit financier investira au moins 51% de ses actifs dans des « investissements durables » selon les critères détaillés dans l'annexe SFDR du produit.</i> <i>Il est précisé que le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille atteint au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM maître.</i>

Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* Risques à classer - des évolutions les plus importantes sur le portefeuille aux évolutions les moins importantes.	Liste avec les fourchettes d'exposition Risque d'actions [67 % ; 100 %] Marchés émergents [0 % ; 100%] Investment via Hong Kong Stock Connect [0%, 10%] Small cap equities [0%, 100%*] Risque de taux d'intérêt [0 %]	Liste avec les fourchettes d'exposition Risque d'actions [75 % ; 100 %] Marchés émergents [0 % ; 20 %] Investment via Hong Kong Stock Connect [0%, 20%] Small cap equities [0%, 100%*] Risque de taux d'intérêt [0 % ; 15 %] *Aucun des deux produits n'a de limite explicite concernant l'investissement dans les petites capitalisations, cependant, comme AXA World Fund Social comporte une mention spécifique sur les risques liés à l'investissement dans les petites capitalisations, alors que BNP Inclusive Growth n'en comporte pas, dans la pratique, l'exposition aux petites capitalisations est probablement plus limitée au sein de BNP Inclusive Growth Fund.	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : + - + - +

Frais			
	Avant mutation	Après mutation	
Frais courants*	1.99%	1.97%	↓

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2025.

Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut : les commissions de performance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Rappel des charges régulières* de l'OPCVM maître			
	Avant mutation	Après mutation	
Frais courants	0.18%	0.16%	↓
Commissions annuelles maximales de service servant à couvrir les dépenses courantes de l'OPCVM Maître	0.50%***	0.20%***	↓

* Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives.

** Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société de Gestion, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

*** Ces frais correspondent aux frais indirects maximums indiqué dans le tableau précédent.

Informations pratiques	Avant la Date d'Effet	Après la Date d'Effet
Dénomination du FCP	AXA Social	BNP Paribas Funds Croissance Inclusive
Dénomination de l'OPCVM maître (compartiment)	AXA World Funds – Social	BNP Paribas Funds Inclusive Growth
Code ISIN de la classe d'actions de l'OPCVM maître investie par le FCP	Classe d'actions M Cap EUR : LU2453996345	Classe X CAP (Euro) LU1165136927

***Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 27 juillet 2026.**

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons de la nécessité et de l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) disponible à <https://funds.axa-im.com/>.

Le prospectus mis à jour du FCP et les documents relatifs à BNP Paribas Funds Inclusive Growth et à la SICAV de droit luxembourgeois BNP Paribas Funds peuvent être obtenus au siège de la Société de Gestion ou sur [Recherche de fonds | BNP Paribas Asset Management France](#).

Il vous est conseillé de contacter votre interlocuteur habituel, lequel se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Enfin, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de Gestion et la page du FCP avec les différents *reportings* et rapports en ligne.

*

*

*

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

BNP Paribas Asset Management Europe

Annexe 1

